

Mérignac, le 1er septembre 2008

Contenu de l'envoi : 2 propositions d'utilisation des services de l'UML

Proposition n°1 : service de prêt de documentation

Proposition n°2 : projection vidéo-numérique de films dans les classes

Nous attirons votre attention sur le fait que ces deux offres sont distinctes et qu'une école peut choisir soit le prêt, soit les projections, soit les deux.

Merci de bien vouloir respecter les dates limites d'inscription.

Mérignac, le 1er septembre 2008

Mesdames et Messieurs les enseignants,

Durant l'année scolaire 2008/2009 l'UML (Unité Mobile de Liaison) sera présente dans votre circonscription pour effectuer du prêt de **documentation pédagogique**.

Les enseignants intéressés pourront emprunter gratuitement les documents du média-bus lors de passages réguliers dans leur école (toutes les six semaines).

Les modalités pratiques sont décrites au verso de la feuille d'information "UML infos" ci-jointe; je vous remercie de bien vouloir la faire circuler.

J'attire votre attention sur le fait que le service de prêt demande une organisation rigoureuse.

Si un ou plusieurs enseignants sont intéressés par ce service de prêt, je vous prie de le faire savoir avant le **26 septembre (dernier délai)** aux animateurs de l'UML Marie-Anne Mandouze et Christophe Bedou.

Vous pouvez vous inscrire par téléphone, courrier ou mèl, **en précisant les coordonnées de l'école, les horaires (entrées, sorties, récréation) et le nombre d'enseignants intéressés**.

Les animateurs prendront alors contact avec vous pour vous confirmer votre inscription et pour vous donner les dates et heures des passages.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

Nb: Dans le cas où un trop grand nombre d'écoles feraient appel à ce service nous serions dans l'obligation de procéder à une sélection par date d'inscription et/ou par taille d'école ou selon avis de l'IEN.

Marie-Christine Clément-Bonhomme

Directrice du CDDP de la Gironde

Mérignac, le 1er septembre 2008

Marie-Christine Clément-Bonhomme
Directrice du CDDP de la Gironde

Yves Legay
Conseiller pédagogique départemental Arts visuels

aux enseignants de l'école

Objet : Projection vidéo numérique

Mesdames et Messieurs les enseignants,

L'Unité Mobile de Liaison du CDDP, animée par Marie Anne Mandouze et Christophe Bedou, est chargée de l'opération "écran numérique" dans le département de la Gironde. Vous trouverez au verso un descriptif de ce dispositif.

Si vous êtes intéressés, une ou plusieurs classes de votre école peuvent bénéficier gratuitement de cette opération au cours de l'année scolaire 2008/2009.

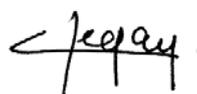
Vous pourrez obtenir des informations supplémentaires et vous inscrire auprès des animateurs par le mode de communication à votre convenance.

Afin d'organiser au mieux le dispositif, les réponses devront nous parvenir impérativement avant le **26 septembre 2008**. Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront effectuées par ordre d'arrivée.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir, Mesdames et Messieurs les enseignants, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Christine Clément-Bonhomme

Yves Legay



« L'écran numérique » en Gironde

Ce dispositif, complémentaire à celui *d'école et cinéma* déjà bien implanté dans le département, s'adresse aux classes de **cycles 2 et 3** qui n'ont pas la possibilité d'y participer.

L'objectif est de permettre aux élèves d'acquérir une culture cinématographique et d'appréhender l'image. Dans les programmes des cycles 2 et 3, le domaine des arts visuels s'ouvre largement au cinéma dans une perspective d'éducation du regard, de l'analyse à la production d'images en passant par la rencontre des œuvres.

Modalités pratiques

Deux films par an sont proposés pour chaque cycle. La première projection a généralement lieu entre décembre et février, la seconde entre mars et mai. Les animateurs de l'UML se rendent dans l'école ou dans une salle appropriée avec le dispositif de projection numérique afin de présenter les films aux classes. Trois programmes peuvent être choisis (*attention, ces programmes ne peuvent pas être panachés*) :

Programme n°1

Cycle 2 *Charlot s'évade /Charlot fait une cure*, courts métrages NB de Charlie Chaplin, 1917, 2x 20 min
Kirikou et la sorcière, dessin animé de Michel Ocelot, 1998, 71 min

Cycle 3 *Les contrebandiers de Moonfleet*, film en couleur de Fritz Lang, 1955, 90 min
Jour de fête, film en couleur de Jacques Tati, 1949, 78 min

ou

Programme n°2

Cycle 2 *Katia et le crocodile*, film en noir et blanc de Vera Simkova et Jan Kucera, 1966, 70 min
La mouette et le chat, dessin animé de Enzo d'Alo, 1999, 80 min

Cycle 3 *Les 400 coups*, film en noir et blanc de François Truffaut, 1959, 75 min
Goshu le violoncelliste, dessin animé de Isao Takahata, 1981, 63 minutes

ou

Programme n°3

Cycle 2 et 3 *Princes et princesses*, dessin animé de Michel Ocelot, 2000, 70 min

Cycle 2 *Le mécano de la "Général"*, film muet en noir et blanc de Buster Keaton, 1926, 75 min

Cycle 3 *La prisonnière du désert*, film en couleur de John Ford, 1956, 115 min

Un dossier est remis à **chaque école** participante contenant des documents et des extraits de films pouvant servir de support à une exploitation dans les classes.

Une journée de formation sera proposée aux enseignants inscrits, le mercredi 26 novembre au CDDP de Mérignac.

Engagements et restrictions

Afin que les projections soient de la meilleure qualité possible, **l'école doit impérativement disposer d'une salle permettant de réaliser une bonne obscurité** (rideaux ou stores opaques, volets), et permettant d'accueillir facilement le nombre de classes voulu.

Compte tenu de la taille de l'écran, il n'est pas souhaitable de dépasser le nombre de trois classes par projection, afin de permettre aux élèves de visionner les films dans les meilleures conditions.

Grâce à ces supports disponibles au sein même de leur école, les enseignants s'engagent à conduire des activités pédagogiques autour du cinéma.

Pour en savoir plus :

<http://crdp.ac-bordeaux.fr/uml/ecrannum.asp?loc=2>